

Annexe II c

RÈGLEMENT D'EXAMEN

			Voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue dans les établissements publics ou privés non habilités, enseignement à distance et candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme
E1 Anglais	U1	2	ponctuelle écrite	2 h	2 situations d'évaluation
E2 Mathématiques et sciences physiques et chimiques	U2	5	ponctuelle écrite	4 h	
Sous-épreuve de mathématiques	U21	2	ponctuelle écrite	2 h	2 situations d'évaluation
Sous-épreuve de sciences physiques et chimiques	U22	3	ponctuelle écrite	2 h	2 situations d'évaluation
E3 Biochimie, biologie et technologies d'analyse	U3	9	ponctuelle écrite	8 h	
Sous-épreuve de biochimie et technologies d'analyse	U31	3	ponctuelle écrite	3 h	2 situations d'évaluation
Sous-épreuve de microbiologie et technologies d'analyse	U32	3	ponctuelle écrite	3 h	2 situations d'évaluation
Sous-épreuve de biologie cellulaire et moléculaire et technologies d'analyse	U33	3	ponctuelle écrite	2 h	2 situations d'évaluation

			Voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue dans les établissements publics ou privés non habilités, enseignement à distance et candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme
E4 Sciences et technologies bioindustrielles	U4	3	ponctuelle écrite	2 h	2 situations d'évaluation
E5 Techniques d'analyses et de contrôles et opérations unitaires	U5	10	Ponctuelle pratique	12 h maxi	
Sous-épreuve : techniques de biochimie	U51	4	ponctuelle pratique	4 h maxi	ponctuelle pratique
Sous-épreuve : techniques de microbiologie	U52	4	ponctuelle pratique	6 h maxi	ponctuelle pratique
Sous-épreuve : techniques de biologie cellulaire et moléculaire	U53	2	ponctuelle pratique	3 h maxi	ponctuelle pratique
E6 Soutenance de projet	U6	4	ponctuelle orale	45 min	1 situation d'évaluation
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF1	1*	ponctuelle orale	20 min	ponctuelle orale

(1) Ne peut pas être l'anglais.

* Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte.

A **nnexe III a**

HORAIRES DE FORMATION

Enseignements	Première année						Deuxième année			
	Total	Cours	TD	TP	Activités technologiques	Mise à niveau	Total	Cours	TD	Activités technologiques
Enseignements généraux										
Expression française	2	1	1	0	0		1	0	1	0
Anglais	2	0	2	0	0		1	0	1	0
Mathématiques	2	1	1	0	0	(a)	2	1	1	0
Sciences physiques et chimiques	5	2	1	2	0	(a)	2	1	1	0
Total enseignements généraux	11	4	5	2	0		6	2	4	0
Enseignements professionnels										
Biochimie et technologies d'analyse	3	2	1	0	0		3	2	1	0
Biochimie et biologie cellulaire et moléculaire	6	0	0	0	6 (b)	(a)	6	0	0	6
Microbiologie et technologies d'analyse	2	2	0	0	0		2	2	0	0
Microbiologie et biologie cellulaire et moléculaire	5	0	0	0	5	(a)	8	0	0	8 (b)
Biologie cellulaire et moléculaire	2	2	0	0	0 (b)		2	2	0	0
Sciences et technologies bioindustrielles	2	1	1	0	0		3	2	1	0
Informatique appliquée	1	0	0	0	1		1	0	0	1
Législation, droit du travail, santé, sécurité au travail							1	1	0	0
Total enseignements professionnels	21	7	2	0	12		26	9	2	15
Total	32	11	7	2	12		32	11	6	15
Enseignement facultatif Langue vivante 2	1	0	1	0	0		1	0	1	0

Les travaux dirigés et travaux pratiques sont dispensés en groupe à effectif réduit.
 Les activités technologiques sont dispensées en groupes d'atelier comportant 15 étudiants au maximum.

- (a) En première année, des enseignements de mise à niveau sont mis en place :
- * pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat autre que le baccalauréat scientifique (S)
 - 0,5 h en mathématiques
 - 0,5 h en sciences physiques
 - * pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat autre que le baccalauréat STL-BGB
 - 1 h en microbiologie
 - 1 h en biochimie
 - 0,5 h en techniques des sciences physiques.
- (b) Les activités technologiques de biologie cellulaire et moléculaire sont rattachées :
- en 1ère année, aux activités technologiques de biochimie
 - en 2ème année, aux activités technologiques de microbiologie.

A

nnexe IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

BTS biochimiste (arrêté du 6 avril 1998)	BTS bioanalyses et contrôles (présent arrêté)
U1 Français	
U2 Langue vivante étrangère 1 : anglais	U1 Anglais
U31 Mathématiques	U21 Mathématiques
U32 Sciences physiques	U 22 Sciences physiques et chimiques
U4 Biochimie-biologie	U31 Biochimie et technologies d'analyse + U32 Microbiologie et technologies d'analyse + U33 Biologie cellulaire et moléculaire et technologies d'analyse
U51 Étude d'opérations techniques	U31 Biochimie et technologie d'analyse + U32 Microbiologie et technologies d'analyse + U33 Biologie cellulaire et moléculaire et technologies d'analyse
U52 Réalisation pratique d'opérations techniques	U 51 Techniques de biochimie + U52 Techniques de microbiologie + U53 Techniques de biologie cellulaire et moléculaire
UF1 Langue vivante étrangère	UF1 Langue vivante étrangère